



Procès-verbal de la séance du Conseil général du 10 février 2020, 20h00

Salle du Conseil général, Colombier

Ordre du jour

1. Bienvenue et appel
2. Communications du président
3. Nomination d'un membre au Conseil communal en remplacement de Mme Josette Schaer, démissionnaire
4. Détermination de la date du Conseil général pour la constitution des Autorités à la suite des élections du 14 juin 2020
5. Divers

Le président, **M. Michel Vermot**, ouvre la séance à 20h00 et remercie d'avoir répondu à cette convocation pour ce Conseil général extraordinaire. L'ordre du jour n'étant pas très fourni, avec deux points qui demandent des décisions du Conseil, et n'ayant pas d'autres communications ou d'autres courriers reçus dans l'intervalle, il procède directement à l'appel.

1. Appel

L'appel fait constater la présence de **38** conseillers généraux :

Bailey Robert, Bena Daniel, Bondallaz Stéphane, Burgat François, Challandes Xavier, Chen Chien-yu, Cottier Bertrand, Donner Philippe, Dubois Pierre-Alain, Du Pasquier Philippe, Egli Philippe, Etter Daniel, Favre Jean-Philippe, Gygi Robert, Godet Louis, Grimm Claude, Gubler François, Guillaume-Gentil Marianne, Ischer Sylvain, Künzi Jean-François, Kurowiak Roxane, Lapray Vincent, Meier Morgan, Navarro Mario, Nicaty Greg, Niculescu Sandra, Robert Volpato Sylviane, Ronchi Roberto, Rossier Claude, Roy Julie, Scheurer Hugues, Schwarzer Elsa, Seiler Alexandre, Sigg Daniel, Steiner Christian, Steiner Olivier, Vermot Michel, Wuerth André.

3 excusés : Bärfuss Philippe, Ehrbar Isabel et Vida Mauro,

Majorité absolue : **20**

2. Communications du président

Aucune communication.

3. Nomination d'un membre au Conseil communal en remplacement de Mme Josette Schaer, démissionnaire

M. Philippe Egli (La Grappe). Si l'on reprend les éléments qui nous conduisent ici, nous avons :

- la démission annoncée par Madame la Conseillère communale Josette Schaer ;
- la communication du Conseil communal qui se dit en mesure de terminer la législature dans une composition de quatre membres ;
- la réunion du Bureau du Conseil général, dont il ressort que celui-ci est du même avis ;
- la convocation du Conseil général à la présente séance avec fixation d'un délai par la Chancellerie communale pour la présentation de candidats (on notera que ce délai est purement indicatif puisqu'aucun délai n'est fixé, ni par la loi, ni par notre règlement) ;
- l'annonce par la presse que « l'hypothèse la plus probable est donc que le Conseil général renonce à remplacer Josette Schaer pour les cinq derniers mois de législature » (ArclInfo 30.01.2020, p. 7) ;
- la présentation par le groupe PLR/Vert'libéral d'un candidat ;
- la présentation par le groupe PS/Les Verts d'une candidate ;
- la communication par la Chancellerie communale de l'avis du Service des communes comme suit :
« Toutefois, les partis peuvent se consulter avant la tenue du Conseil général afin de décider, d'un commun accord, de la non-présentation de candidats pour cette vacance au sein du Conseil communal. Du point de vue du Service des communes, ce dernier nous a indiqué que cette pratique est « admissible » et « non répréhensible », notamment par le fait qu'une très courte période existe entre le départ de Mme Schaer et les élections du 14 juin prochain. »

Sur la base de tous ces éléments, le groupement de La Grappe constate que c'est du fait de la présentation d'un premier candidat qu'une deuxième candidature a été déposée par un groupe, qui se serait sinon très vraisemblablement satisfait de la solution d'un Conseil communal à quatre pour la fin de la législature.

Le Conseil général ayant été convoqué et le point étant inscrit à l'ordre du jour, il doit en principe être traité et il n'y a pas de vote d'entrée en matière.

La Grappe est toutefois d'avis qu'il serait plus sage de terminer la législature en laissant le poste pour quelque temps vacant.

Rien n'empêche les groupes de retirer leurs candidats respectifs, c'est-à-dire de ne pas les présenter ce soir au président. En l'absence de tout candidat, il n'y a pas d'élection possible.

Ce n'est pas une application pure du règlement, mais, comme nous l'avons dit, le Service des communes s'en satisfait.

Nous aimerions finalement dire que si vous persistez à vouloir à tout prix de cette élection, certains prennent évidemment le risque de ne pas être élus.

M. Michel Vermot (président). J'ai bien entendu ces paroles, mais vu que des candidats se présentent, par définition, le Conseil général doit repourvoir à un poste qui s'est libéré et nous allons donc poursuivre l'ordre du jour. Des groupes qui présentent des candidats, qui prend la parole ?

M. Christian Steiner (PLR/Vert'libéral). Remplacer aujourd'hui un membre du Conseil communal, même à 3 mois des élections, est-il justifié ? Oui, à plusieurs titres :

- La Loi sur les communes du 21 décembre 1964, article 26 – Vacance : « Lorsqu'il survient une vacance dans le Conseil communal, il y a lieu de pourvoir au remplacement du membre décédé ou démissionnaire. »

- Le Règlement général de commune du 22 février 2018, article 88 - Vacance : « Lorsqu'une vacance survient dans le Conseil communal, le Conseil général est convoqué dans le plus bref délai pour y pourvoir. »
- Vu la Loi sur les communes et notre Règlement communal approuvé par notre autorité, et afin de ne pas contrevenir aux obligations légales que nous nous sommes nous-mêmes imposées.

Vous l'avez compris le PLR Milvignes annonce la candidature de M. Philippe Du Pasquier en remplacement de Mme Josette Schaer, conseillère communale démissionnaire.

Conseiller général depuis plus de 20 ans, dont 2 à la présidence du Conseil général, et actuel chef de groupe, M. Philippe Du Pasquier, 53 ans, dispose d'un excellent réseau régional de contacts, ainsi que d'une solide expérience des dossiers communaux. Par son engagement au sein de nombreuses associations communales et régionales, il est particulièrement au fait des préoccupations actuelles des citoyens et des entreprises de Milvignes.

Le PLR Milvignes est convaincu que l'expérience acquise au travers de son parcours professionnel et politique ainsi que sa personnalité engagée, motivée et consensuelle sauront répondre pleinement aux attentes de notre autorité.

Nous vous remercions de soutenir notre candidat Philippe Du Pasquier.

Mme Claude Grimm (PS/Les Verts). Le groupe PS/Les Verts a le plaisir de présenter la candidature de Roxane Kurowiak, 40 ans, au Conseil communal de la Commune de Milvignes en remplacement de Mme Josette Schaer, démissionnaire.

En préambule, nous tenons à préciser que, comme le suggéraient le Conseil communal et le Bureau du Conseil général, le groupe PS/Les Verts aurait volontiers laissé le siège vacant jusqu'aux prochaines élections communales, afin d'élire un exécutif en phase avec les résultats sortis des urnes. Mais le PLR ayant décidé de lancer un candidat, il n'était dès lors pas question de laisser ce siège revenir tacitement au PLR. C'est la raison pour laquelle le groupe PS/Les Verts a décidé de présenter une candidate.

Secrétaire politique des Verts neuchâtelois depuis 2014, Roxane Kurowiak a une connaissance approfondie du contexte et des dossiers politiques cantonaux, ce qui constitue un atout pour siéger dans un exécutif communal. Conseillère générale depuis près d'une législature, elle est très active et impliquée dans ce mandat en tant que membre de plusieurs commissions et auteure de nombreuses interventions et propositions lors des séances du législatif.

Avant cela, elle a coordonné le groupe régional d'une ONG internationale. Dans ce cadre, elle s'est engagée en faveur d'un moratoire contre l'exploitation de forages gaziers dans le canton de Neuchâtel, qui a été adopté par le Grand Conseil en 2014. Rappelons au passage que ce moratoire a permis de protéger l'eau potable que boit une partie des habitants de Milvignes. Avant cela, en France, elle a travaillé plusieurs années pour une collectivité publique, où elle a rapidement gravi les échelons et assumé différentes responsabilités. Avec des compétences en gestion de projets et d'équipes, ainsi qu'une volonté forte de rechercher le consensus et d'agir pour le bien commun, Roxane Kurowiak a les compétences nécessaires pour siéger à l'exécutif de notre commune. Très engagée, dynamique et volontaire, elle est convaincue qu'il est possible d'agir concrètement pour que Milvignes devienne plus verte et plus durable, tout en étant consciente des limites d'action d'une commune.

Par ailleurs, relevons que l'élection de Roxane Kurowiak aurait l'avantage de maintenir une majorité féminine au Conseil communal et d'élire, sauf erreur, la deuxième personne d'origine étrangère dans un exécutif communal du Canton, ce qui constituerait un bel exemple d'ouverture de notre Autorité. Précisons encore que Roxane Kurowiak est disposée à poursuivre son engagement au Conseil communal lors de la prochaine législature si les résultats des urnes nous en donnent la légitimité.

Face à la crise climatique et aux nombreux défis auxquels nous devons faire face ces prochaines années, le groupe PS/Les Verts estime qu'il est de son devoir de prendre ses responsabilités et de présenter une candidate, afin de donner voix aux préoccupations légitimes de la jeune génération. Les questions climatiques et environnementales ne peuvent plus être ignorées et tout ce qui peut être fait au niveau communal doit être entrepris, afin que Milvignes, tel le colibri, fasse sa part, tout en laissant le Canton et la Confédération faire la leur. Nous sommes dès lors convaincus qu'une plus grande pluralité de partis au sein du Conseil communal sera plus à même de représenter l'ensemble des préoccupations des citoyennes et citoyens et d'apporter des idées et des projets nouveaux pour notre commune.

Enfin, rappelons aussi qu'avec 41 sièges, le siège au Conseil communal vaut 8.2 élu-e-s au Conseil général. Ainsi, aucun parti n'a automatiquement droit au siège qui est actuellement vacant. Mais avec ses 13 sièges, c'est le groupe PS/Les Verts qui en est mathématiquement le plus légitime. Il serait dès lors logique d'élire un exécutif qui représente l'ensemble des forces en présence au Conseil général et donc d'y inclure une représentante verte du groupe PS/Les Verts. Les différentes tendances au sein de la population seraient ainsi plus équitablement représentées, ce qui augurerait des débats plus sereins et constructifs au sein du législatif.

Le président, **M. Michel Vermot**, demande aux questeurs de distribuer les bulletins et rappelle que, selon le règlement, les élections se font au bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages. Si, après deux tours, il n'y a pas de majorité absolue, c'est un troisième tour à la majorité relative.

Résultat des votes :

38 bulletins délivrés/rentrés.

Mme Roxane Kurowiak : 15 voix

M. Philippe Du Pasquier : 22 voix

1 abstention.

M. Philippe Du Pasquier est donc élu en tant que nouveau conseiller communal, dès le 1^{er} avril 2020, sous les applaudissements de l'assemblée.

M. Philippe Du Pasquier (PLR/Vert'libéral). Je suis très heureux du résultat du vote et déclare accepter mon élection au Conseil communal de Milvignes. Je tiens à vous remercier de la confiance que vous m'accordez ce soir pour assurer la succession de Mme Schaer au Conseil communal.

Entrer à l'Exécutif me réjouit beaucoup, j'irais joindre des personnes que j'apprécie et avec qui je compte continuer d'œuvrer pour le bien de notre Commune de Milvignes. Je tiens à remercier dès à présent les futurs collègues pour leur accueil et leur bienveillance, je ne suis que trop conscient de la phase d'apprentissage qui m'attend. Je me tiens dès à présent à la disposition du Conseil communal dans son ensemble et de Mme Schaer, en

particulier, pour discuter des mesures à prendre pour garantir une transition de la gestion des dossiers tant efficace qu'harmonieuse.

Je me réjouis enfin de collaborer avec vous toutes et tous et prends l'engagement de travailler avec détermination et énergie pour notre commune et pour l'ensemble des citoyennes et citoyens de Milvignes. Motivé par cette nouvelle fonction, enthousiaste, je suis impatient d'être au matin du 1^{er} avril.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts, à titre personnel). Je suis un peu déçu, j'avoue, ce soir. D'abord, parce que tous les vœux de tout le monde étaient de n'avoir aucun candidat et de continuer et finir comme on avait commencé. Et effectivement, ça n'engage que moi aujourd'hui, on a eu la chance d'auditionner M. Du Pasquier, qui nous a montré un très bon profil au début, mais, hélas, aucune vision pour le futur.

Une motion d'ordre est demandée par **M. Christian Steiner (PLR/Vert'libéral).**

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts, à titre personnel). J'espère qu'on aura enfin une...

M. Christian Steiner (PLR/Vert'libéral) rappelle la motion d'ordre.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts, à titre personnel). ... un Conseil communal avec une belle vision pour l'avenir. Voilà, je parle pour l'avenir, excusez-moi.

4. Détermination de la date du Conseil général pour la constitution des Autorités à la suite des élections du 14 juin 2020

M. Michel Vermot (président). Il s'agit de décider de la date du Conseil général qui définira les entrées en fonction des nouvelles autorités pour la rentrée, puisque, comme tout le monde le sait, le calendrier est extrêmement serré suite aux élections, qui auront lieu le 14 juin. Je laisse la parole aux chefs de groupes.

M. Philippe Egli (La Grappe). Le Groupement de La Grappe a examiné cette question et pense que le plus sage est de ne pas trop prolonger les choses et de trouver une date qui est la plus proche possible des élections. Je propose le lundi 29 juin 2020.

Mme Marianne Guillaume-Gentil (PS/Les Verts). Egalement pour le 29 juin.

M. Christian Steiner (PLR/Vert'libéral). Le groupe PLR/Vert'libéral se positionne également pour le 29 juin 2020.

Mise au vote, la date de la séance constitutive du Conseil général au 29 juin 2020 est **acceptée par 35 oui et 2 absentions.**

5. Divers

Néant.

La séance est levée à 20h35

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président : Le secrétaire :

M. Vermot

L. Godet